

RAPPORT 2019 SUR LA LIBERTÉ DE RELIGION DANS LE MONDE – MALI

Résumé analytique

La Constitution interdit la discrimination religieuse et garantit la liberté de religion des personnes conformément à la loi. Cette dernière pénalise le non-respect de la liberté de religion. Nonobstant ces protections légales de la liberté de religion, l'insécurité répandue réprimait la pleine application des lois de protection de la liberté de religion. La présence de groupes identifiés par le gouvernement comme étant des organisations extrémistes violentes et des factions armées dans les régions septentrionale et centrale du pays limitait les capacités des pouvoirs publics à gouverner et à traduire les auteurs de violence en justice, surtout à l'extérieur des grandes agglomérations. En février, le gouvernement a promulgué un décret portant création d'un Secrétariat national pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent (CVE). Lancée sous l'égide du ministère des Affaires religieuses et du Culte, cette stratégie comprend des initiatives interconfessionnelles et la promotion de la tolérance religieuse. Les dirigeants de l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours (ou Église de Jésus-Christ) ont déclaré rencontrer des difficultés pour s'enregistrer en tant qu'institution religieuse officielle, mais le gouvernement leur a accordé un statut officiel en janvier.

Des individus affiliés à des groupes identifiés par les autorités comme extrémistes ont employé la violence et lancé des attaques à l'encontre des civils, des forces de sécurité, des soldats du maintien de la paix et d'autres groupes qu'ils percevaient ne pas adhérer à leur interprétation de l'islam. Au centre du pays, des groupes affiliés au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), une alliance désignée par les États-Unis comme terroriste, a lancé des attaques dans de nombreuses localités de la région de Mopti, où ils ont menacé les chrétiens, les musulmans et les communautés religieuses traditionnelles, prétendument pour hérésie. Des groupes identifiés par les autorités comme organisations extrémistes ont ciblé des établissements scolaires qu'ils ont fermés aux motifs que leurs programmes scolaires étaient « occidentaux », et les ont remplacés par des écoles coraniques. Les Nations Unies estimaient que ces groupes avaient ouvert quelque 600 écoles coraniques dans le centre du pays.

Les dirigeants religieux musulmans ont condamné ce qu'ils qualifiaient d'interprétations « extrémistes » de la charia et les dirigeants religieux non musulmans ont déploré l'extrémisme lié à la religion. Des missionnaires chrétiens

ont exprimé leur inquiétude à l'égard de l'influence accrue, dans les zones reculées, d'organisations qu'ils qualifiaient de violentes et d'extrémistes. Les dirigeants musulmans, protestants et catholiques ont lancé un appel commun à la paix et à la solidarité entre toutes les religions lors de célébrations marquant les fêtes de Noël, du nouvel an et de l'Aïd al-Fitr. En septembre, alors qu'il s'exprimait sur le rôle joué par les dirigeants religieux dans la stabilisation du pays, le président du Haut conseil islamique du Mali (HCIM), Chérif Ousmane Madani Haïdara, a lancé un appel aux participants pour qu'ils assurent un rôle actif et de médiateurs de la paix.

L'ambassade des États-Unis a appuyé des programmes de lutte contre l'extrémisme violent lié à la religion visant à encourager la tolérance, la paix et la réconciliation. L'ambassadeur et d'autres responsables ont débattu de l'importance du rôle des dirigeants religieux pour contribuer à l'instauration de la paix dans le pays avec l'ancien président du HCIM, l'imam Mahmoud Dicko, et d'autres leaders religieux, ainsi que des organisations de défense des droits de l'homme. L'ambassade a parrainé la participation d'un imam et du propriétaire d'une *medersa* (école religieuse islamique, analogue à une madrassa) dans le cadre d'un programme d'échange du gouvernement américain visant à habiliter les jeunes à lutter contre la violence ; elle a souligné par ailleurs l'importance de la tolérance et du respect de la diversité religieuse dans les réseaux sociaux tout au long de l'année.

Section I. Démographie religieuse

Selon les estimations du gouvernement des États-Unis, la population totale s'élève à 19 millions d'habitants (estimations de mi-2019). Selon les chiffres du ministère des Affaires religieuses et du Culte, les musulmans représenteraient 95 % de la population. Ce sont presque tous des musulmans sunnites et la plupart d'entre eux pratiquent le soufisme. Les chrétiens, parmi lesquels environ deux tiers sont catholiques et un tiers protestant, les groupes ayant des croyances religieuses autochtones et les personnes ne se réclamant d'aucune religion constituent à eux tous moins de 5 % de la population. Les groupes qui adhèrent à des croyances religieuses autochtones sont répartis sur l'ensemble du territoire, principalement dans les zones rurales. De nombreux musulmans et chrétiens pratiquent aussi certains aspects des croyances autochtones. Le ministère des Affaires religieuses et du Culte estime que moins de 1 000 personnes à Bamako et un nombre indéterminé à l'extérieur de la capitale sont associées au groupe musulman Dawa al Tabligh.

Section II. Situation du respect de la liberté de religion par le gouvernement

Cadre juridique

La Constitution précise que le Mali est un État laïc, elle interdit la discrimination fondée sur la religion et garantit la liberté de religion conformément à la loi.

Aux termes du Code pénal, tout acte de discrimination fondé sur la religion ou tout acte entravant la liberté de pratique religieuse ou de culte est passible d'une peine pouvant atteindre cinq ans d'emprisonnement ou 10 années de bannissement du pays. Il stipule également que toute persécution motivée par des considérations religieuses à l'encontre d'un groupe de personnes constitue un crime contre l'humanité. Aucune prescription ne s'applique à ces crimes.

La loi exige que toutes les associations publiques, y compris les groupes religieux, s'enregistrent, sauf ceux qui pratiquent des croyances religieuses autochtones ; toutefois, l'enregistrement ne confère aucun traitement de faveur sur le plan fiscal ni avantage légal, et il n'est pas prévu de sanction pour les groupes qui ne s'enregistrent pas. Pour s'enregistrer, les organisations qui en font la demande doivent présenter des exemplaires d'une déclaration de leur intention de fonder une association, des copies certifiées conformes de leurs statuts, des exemplaires de leurs politiques et règlements, des copies certifiées conformes du compte rendu de la première assemblée générale de l'association, ainsi que les listes des dirigeants de l'association portant la signature de trois des dirigeants. Si la demande est approuvée après examen, le ministère de l'Administration territoriale délivre un certificat d'enregistrement.

Le ministère des Affaires religieuses et du Culte est chargé de veiller à l'application de la stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent, à la promotion de la tolérance religieuse et à la coordination des activités religieuses à l'échelle nationale, tels que les pèlerinages et des fêtes religieuses pour les fidèles de toutes les religions.

La Constitution interdit l'instruction religieuse dans les établissements scolaires publics, mais elle est autorisée dans les écoles privées. Les *medersas* financées par des fonds privés dispensent les programmes scolaires du secteur public ainsi que les enseignements de l'islam. Les élèves non musulmans de ces établissements ne sont pas obligés d'assister aux cours de religion musulmane. Les établissements d'enseignement catholique privés dispensent les programmes scolaires du secteur public et des cours d'instruction religieuse catholique. Les élèves non catholiques

de ces établissements ne sont pas obligés d'assister aux cours de catéchisme. Des écoles informelles, appelées écoles coraniques, que fréquentent certains élèves à la place des établissements publics, ne suivent pas les programmes officiels et proposent uniquement une instruction religieuse.

La loi définit le mariage comme laïc. Les couples souhaitant officialiser leur union doivent faire un mariage civil, auquel peut succéder une cérémonie religieuse. Aux termes de la loi, un homme peut faire le choix de contracter un mariage monogame ou polygame. La loi stipule que les coutumes religieuses du défunt déterminent les droits à l'héritage. Les tribunaux civils tiennent compte de ces coutumes lorsqu'ils entendent des affaires de ce type ; toutefois, nombreuses sont celles qui sont réglées de façon informelle.

Le Mali est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Pratiques gouvernementales

Le gouvernement et les forces de sécurité ont peiné à réprimer la violence engendrée par la propagation de groupes qu'ils qualifient d'organisations extrémistes violentes dans les régions septentrionale et centrale du pays, notamment des groupes religieux armés et des milices alliées à des groupes ethniques.

En septembre, les membres de l'Église de Jésus-Christ ont déclaré que leur Église s'était vu accorder un statut officiel de la part des pouvoirs publics en janvier après avoir rencontré des difficultés pour s'enregistrer, mais qu'ils étaient présents au Mali depuis 2017. Les dirigeants de l'Église ont déclaré que cette reconnaissance officielle en tant qu'institution publique lui permettrait d'effectuer plus facilement son travail d'évangélisation au sein de sa congrégation et de faire venir des missionnaires.

En février, le gouvernement a promulgué un décret portant création d'un Secrétariat national, sous l'égide du ministère des Affaires religieuses et du Culte, pour mettre en œuvre une nouvelle stratégie nationale de lutte contre l'extrémisme violent. Lancée en 2018, cette stratégie comprenait des initiatives interconfessionnelles et la promotion de la tolérance religieuse.

En novembre, le ministère des Affaires religieuses et du Culte a organisé, en coordination avec l'archevêque de Bamako, le cardinal Jean Zerbo, le pèlerinage catholique annuel à Kita. Au cours du pèlerinage des 23 et 24 novembre, le

cardinal Zerbo et le président de la conférence épiscopale du Mali ont appelé au dialogue interconfessionnel et à la tolérance religieuse entre les différents cultes. L'Union des Jeunes Musulmans du Mali (UJMA), une organisation religieuse de jeunes musulmans, les a rejoints pour faire le pèlerinage de Bamako à Kita. Le ministère a également collaboré avec des entreprises privées pour assurer la coopération et organiser la participation à l'échelle locale au hadj et à d'autres pèlerinages religieux, à Lourdes et Jérusalem. Le gouvernement a continué d'appuyer un programme de formation, financé par le Maroc, pour 500 imams soufis au Maroc, dont l'un des objectifs était de renforcer la tolérance interconfessionnelle.

Instaurée en 2014, la commission Vérité, Justice et Réconciliation a poursuivi ses activités pendant l'année. En septembre, le gouvernement a renouvelé et prorogé le mandat de la commission. Pendant l'année, elle a entendu les témoignages de 4 789 personnes, contre 3 592 en 2018 et 6 953 en 2017. Les préoccupations en augmentation à l'égard de la sécurité dans les régions centrale et septentrionale du pays, le manque de moyens pour transporter les victimes et l'absence de recueil de témoignages dans les camps de personnes déplacées ont limité la collecte des témoignages. En février, la commission a rapporté avoir recueilli au total 16 088 déclarations depuis le début de son travail de collecte de témoignages en janvier 2017, qui incluaient notamment des cas de violations de la liberté de religion.

Violences commises par des forces étrangères et des acteurs non nationaux

Tout au long de l'année, principalement dans les régions du centre et du Nord, des groupes terroristes violents nationaux et transnationaux, dont Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) et ses groupes satellites Ansar Dine, la katiba Macina et Al-Mourabitoune, se sont réunis sous l'égide du GSIM et ont poursuivi leurs attaques contre les forces de sécurité nationales et internationales, des soldats du maintien de la paix de l'ONU, des civils et d'autres groupes qui auraient été perçus comme n'adhérant pas à leur interprétation de l'islam. Dans certains cas, les groupes armés ont tiré parti des tensions intercommunales et ethniques préexistantes pour propager davantage l'instabilité et la violence, et il n'était pas possible d'attribuer certains incidents entièrement à des motifs religieux. Plusieurs messages publics du GSIM réitéraient son intention de gouverner le Mali conformément à la charia.

Selon le dernier rapport « Liberté dans le monde » de Freedom House, des violations de la liberté de religion ont accompagné la violence intercommunale dans le pays. Selon ce rapport, « des groupes armés islamistes auraient contraint

des civils à suivre des sermons à la mosquée, où ils font la promotion de leurs interprétations de l'islam et dissuadent les résidents d'avoir des contacts avec le gouvernement et les forces de maintien de la paix onusiennes et françaises. Il a été plusieurs fois fait état d'attaques armées contre des mosquées et rapporté que des détentions et des meurtres y auraient été perpétrés ».

La religion et l'identité ethnique étant souvent étroitement liées, il était difficile de catégoriser de nombreux incidents comme étant uniquement fondés sur l'appartenance religieuse. Selon des informations fournies par les médias, le 9 juin, des hommes armés, supposés être affiliés au GSIM, ont tué au moins 35 personnes lors d'une attaque lancée contre le village en majorité chrétien de Sobane Da, dans la région de Mopti. Parmi les victimes, l'on comptait des hommes, des femmes et des enfants, principalement chrétiens. Selon la Division des droits de l'homme de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, cette attaque n'était pas motivée par des considérations religieuses. Le rapport de l'ONU a qualifié l'attaque d'affrontement ethnique issu de l'escalade d'une concurrence de longue date pour s'approprier les ressources, parmi lesquelles l'accès aux pâturages et à l'eau, entre les bergers peuls principalement musulmans et la communauté d'agriculteurs dogons majoritairement chrétienne.

Selon les médias locaux, le 10 septembre, des individus armés présumés être des terroristes sont entrés dans le village de Kawerla, dans la zone de Koulikoro, et décrété l'interdiction des manifestations religieuses, notamment les cérémonies de baptême et de mariage, et des activités sociales comme le football. Le groupe armé a déclaré que ces activités n'étaient pas autorisées par la charia et ses membres ont menacé de revenir si les villageois acceptaient que l'école rouvre.

Selon Freedom House et des informations fournies par les médias, des groupes armés islamistes ont ciblé et fermé des établissements scolaires publics qui dispensaient des programmes non fondés sur l'islam, qu'ils ont remplacé par des écoles coraniques enseignant une interprétation stricte de l'islam. Les Nations Unies ont signalé que les groupes qu'elles avaient identifiés comme extrémistes avaient ouvert plus de 600 écoles qui dispensaient uniquement une instruction coranique dans toute la région de Mopti dans le centre du pays, particulièrement à proximité de la frontière avec le Burkina Faso.

Selon un dirigeant chrétien local, les menaces constantes du GSIM ont empêché la communauté chrétienne de Djidja de rouvrir son église, qui avait fermé en 2017 sous l'effet des menaces du GSIM.

Section III. Situation du respect de la liberté de religion par la société

Les dirigeants religieux musulmans et non musulmans condamnaient ensemble, et souvent, ce qu'ils qualifiaient d'interprétations extrémistes de la charia ainsi que la violence perpétrée par les groupes extrémistes. Par exemple, en septembre, des représentants de l'Association musulmane du pays ont condamné l'attentat à l'engin explosif improvisé contre un car qui a tué plus de 12 civils. Le GSIM a par la suite publié des excuses déclarant que la bombe n'était pas destinée à viser des civils.

Des missionnaires chrétiens ont à nouveau exprimé leur inquiétude à l'égard de l'influence accrue dans les zones reculées d'organisations qu'ils jugeaient violentes et extrémistes, qui selon eux était susceptible d'entraver leurs capacités de poursuivre leur travail au Mali sur le long terme. Selon Caritas, l'augmentation de l'influence de ce que l'organisation qualifiait d'organisations extrémistes violentes, notamment dans des zones reculées, menaçait de plus en plus la liberté de religion au Mali. Les représentants de Caritas ont expliqué s'inquiéter que la fermeture d'établissements scolaires publiques et l'ouverture d'écoles coraniques par des groupes qu'ils qualifiaient d'extrémistes aurait une incidence négative sur la compréhension et la coopération interreligieuse et menacerait le christianisme au Mali à long terme.

Ousmane Bocoum, un maître coranique local, dirigeant de la société civile et homme d'affaires bien implanté sur les réseaux sociaux, a propagé des messages de tolérance pour lutter contre les idéologies radicales qui entraînent la violence et l'instabilité, notamment dans le centre du pays. Par le biais de ses messages, il a fait la promotion de la liberté de religion en sa qualité d'animateur de programmes destinés aux jeunes et de dirigeant d'un programme de consolidation de la paix à Mopti.

Pendant la fête de l'Aïd al-Fitr organisée par le président Ibrahim Boubacar Keita, les dirigeants musulmans, catholiques et protestants ont réitéré leurs appels à la paix et à la tolérance entre toutes les religions.

En avril, Ousman Chérif Madani Haïdara, président du Groupement des leaders spirituels musulmans, a été élu président du Haut conseil islamique du Mali (HCIM) après la fin du mandat de l'imam Mahmoud Dicko. En septembre, lors d'une réunion concernant le rôle des dirigeants religieux dans la stabilisation du pays, Ousman Chérif Madani Haïdara a lancé un appel aux participants pour qu'ils jouent un rôle actif et de médiateurs de la paix.

En juin, l'ancien président du HICM, l'imam Dicko, qui a occupé cette fonction pendant 11 ans, a fondé une organisation, la coordination des Mouvements, Associations et Sympathisants (CMAS) pour « améliorer les conditions de vie de toute la population ». L'imam a publiquement nié que son organisation était un mouvement politique et qu'il se présenterait à une élection ; toutefois, des observateurs ont déclaré qu'ils pensaient que la coordination CMAS était une plateforme créée pour promouvoir ses ambitions politiques et que sa solide autorité religieuse pourrait menacer le caractère laïc de la politique au Mali. Il avait antérieurement déclaré en public qu'il n'avait aucune intention de changer ce qu'il appelait la nature laïque du gouvernement.

Les membres des différents groupes religieux assistaient régulièrement aux cérémonies religieuses les uns des autres, en particulier aux baptêmes, mariages et enterrements. Par exemple, en novembre, des membres d'une organisation de jeunes musulmans ont accompagné des chrétiens pour leur pèlerinage de Bamako à Kita.

Section IV. Politique et engagement du gouvernement des États-Unis

L'ambassade a continué de collaborer avec le ministère des Affaires religieuses et du Culte pour appuyer des programmes de lutte contre l'extrémisme violent lié à la religion. Les fonctionnaires de l'ambassade ont collaboré avec les communautés vulnérables aux fins de renforcer leurs capacités pour régler les problèmes de conflits, de radicalisation et d'extrémisme religieux violent de façon à instaurer la paix et la réconciliation dans le pays. Un imam propriétaire d'une *medersa* a pris part à un programme d'échange du gouvernement des États-Unis visant à accroître les possibilités d'instruction, sociales et d'emploi pour les jeunes vulnérables et défavorisés et les aider à ne pas tomber dans la criminalité, la violence, l'extrémisme, la consommation de drogues et d'autres comportements destructeurs.

L'ambassadeur et d'autres fonctionnaires de l'ambassade ont dialogué avec une grande variété de dirigeants religieux et d'organisations de défense des droits de l'homme aux fins de promouvoir la tolérance religieuse, notamment avec l'ancien président du HICM, l'imam Dicko, et les présidents locaux du Haut conseil islamique dans les régions de Ségou et Sikasso. Les responsables de l'ambassade ont exhorté les dirigeants religieux à plaider pour la tolérance et la paix entre les différents groupes sociaux et religieux. L'ambassade a réuni des dirigeants locaux et religieux dans des communautés économiquement défavorisées vulnérables face

aux influences de l'extrémisme violent pour renforcer la cohésion sociale, appuyer la paix et renforcer la société civile ; elle a distribué des ouvrages en langue arabe sur la tolérance religieuse et financé en partie la réparation de la Grande mosquée de Djenné.

L'ambassade a mis l'accent sur l'importance de la tolérance et du respect de la diversité religieuse sur ses comptes dans les réseaux sociaux tout au long de l'année. Les messages de l'ambassadeur sur le ramadan, Pâques, l'Aïd al-Fitr et tout particulièrement l'Aïd al-Adha, ont fait partie des posts les plus partagés. Par exemple, pour commémorer le ramadan, l'ambassade a mis en avant la diversité religieuse des États-Unis et les différentes façons dont les musulmans fêtent le ramadan aux États-Unis « d'une façon qui se fait l'écho de la diversité de notre pays et du respect que nous avons pour le pluralisme ». L'ambassade a également collaboré avec le ministère des Affaires religieuses à l'organisation du premier iftar diplomatique du gouvernement malien, et à son financement. Des dirigeants communautaires interconfessionnels ont pris part à cet événement.